

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1593

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 21

I. – À l’alinéa 7, substituer aux mots :

« qui ont »,

les mots :

« et ayant ».

II. – En conséquence, procéder à la même modification à l’alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.